



## IDEES & DEBATS

### LE POINT DE VUE

de Gilles de Labarre,  
Jean-Pierre Revoil  
et Jean-Paul Domergue

# Pour une réforme structurelle de l'assurance-chômage

**L**es partenaires sociaux ont engagé hier leur énième marathon afin de renouveler la convention d'assurance-chômage, qui prend fin le 30 juin 2016. Mais cette course de fond risque d'avoir à l'arrivée un goût amer pour des millions de chômeurs...

Le contexte de cette négociation est particulièrement défavorable : un déficit record de plus de 30 milliards d'euros, un nombre de chômeurs indemnisés qui culmine à près de 2,7 millions, parmi les 5,8 millions de personnes inscrites, une précarisation à l'embauche avec un taux de 84 % de nouveaux contrats signés en CDD, dont plus de la moitié de moins de 3 mois, un taux de croissance ne permettant pas un recul structurel du taux de chômage...

Pour remédier au déséquilibre de l'assurance-chômage, nombreux sont ceux qui préconisent une limitation des droits des chômeurs en procédant à une réduction de leur durée d'indemnisation et à une baisse du niveau de leur allocation, voire à la mise en place d'une dégressivité. A l'appui de ces préconisations sont invoqués la générosité du système par rapport aux autres pays européens et son faible caractère incitatif à la reprise d'emploi.

Poser le débat en ces termes n'est pas de bon augure pour les personnes à la recherche d'emploi qui ont plutôt besoin de protection et de bienveillance que d'atteinte à leurs droits et d'injonctions.

Les négociateurs devraient aborder les discussions en se posant plutôt quatre questions fondamentales.

● Plutôt que d'inscrire les négociations dans une logique d'ajustements paramétriques, ne faut-il pas proposer en priorité une réforme structurelle ? Si le caractère redistributif du système actuel est incontestable et si la durée d'indemnisation du chômage est plutôt protectrice, il ne faut pas oublier que seul un inscrit sur deux est indemnisé, que bon nombre basculent très vite

**Il ne faut pas oublier que seul un inscrit sur deux est indemnisé.**

**Le système est-il encore adapté à l'ère des contrats courts et du numérique ?**

dans le régime de solidarité et que la base cotisante, à la différence d'autres pays européens, est particulièrement réduite en France, excluant les salariés des fonctions publiques, les travailleurs indépendants...

● En deuxième lieu, le système est-il encore adapté aux nouvelles réalités de l'emploi évoquées dans l'étude de l'Insee « Emplois et salaires 2014 », qui indique que le volume de contrats courts a été multiplié par 3 en trente ans et leur durée divisée par 3 sur la même période ! Est-il encore adapté à l'ère de l'économie collaborative, de l'automatisation des tâches ou de la « polarisation » des emplois, avec la disparition progressive des qualifications intermédiaires et la

montée en puissance d'emplois soit très qualifiés soit peu qualifiés ?

● En troisième lieu, le régime actuel contribue-t-il efficacement au maintien des compétences et des savoirs des personnes au chômage ? Les personnes en recherche d'emploi, notamment les moins qualifiées, bénéficient-elles facilement et rapidement des formations leur permettant de retrouver un travail dans de bonnes conditions ?

● Enfin, quelle cible d'équilibre financier peut-on raisonnablement se fixer ? Partant du constat que la base cotisante est trop étroite, il s'agit d'avoir le courage de reconnaître que les bons risques (salariés peu exposés au risque de chômage) ne sont pas mutualisés avec les moins bons risques, comme c'est le cas pour les risques liés à la famille, la maladie ou la retraite.

Les millions de chômeurs qui se lèvent chaque matin avec l'espoir de retrouver leur dignité méritent mieux qu'un simple coup de rabet sur leurs droits : c'est une réforme en profondeur, systémique qu'ils attendent. Elle pourrait d'ailleurs commencer par un symbole : ne plus parler de demandeur d'emploi, terme stigmatisant et dévalorisant, mais de chercheur d'emploi, terme respectueux et motivant. Car n'oublions jamais que chercher un travail c'est en soi un travail !

**Gilles de Labarre** est président de Solidarités nouvelles face au chômage. **Jean-Pierre Revoil** a été directeur général de l'Unédic. **Jean-Paul Domergue** a été directeur juridique de l'Unédic.